



Les Brèves de la CGT

Septembre 2024

S'informer pour agir ensemble

Rentrée 2024 : vers une amélioration des conditions de travail ?

Alors que l'été s'achève sur une rentrée politique mouvementée, le mois de septembre annonce de nouveaux axes de travail au Département de la Haute-Vienne. Nous avons travaillé tout l'été et assuré les permanences, afin d'être prêts pour la reprise. Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bon retour de congés.

Et si l'on évaluait l'action de notre administration pour les agents ?

Condamnation judiciaire, Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat, Plan Qualité de Vie au Travail..

INFO ASSFAM - Condamnation du Département par le Tribunal Administratif

Dossier suivi par la CGT

Notre collectivité vient d'être condamnée par le Tribunal Administratif pour la suspension abusive de l'agrément d'une assistante familiale et son licenciement. En effet, ce retrait d'agrément n'a pas été motivé par le conseil départemental, au motif qu'une instruction judiciaire était en cours.

L'assistante familiale concernée n'a donc pas eu les informations nécessaires à sa défense lors de la Commission Consultative Paritaire, qui s'est soldée par un licenciement.

Le département a été sommé de réintégrer la plaignante et de lui restituer son agrément sous 15 jours, au risque de devoir lui verser 100€ par jour de retard, ainsi que de lui verser la somme afférente à ses frais de justice.

Encore une fois, la façon d'agir de notre collectivité pose question. Il n'y a pas assez d'assistantes familiales dans notre département, et on les traite comme quantité négligeable ?

Il est URGENT de revoir les modes de fonctionnement de notre collectivité.

Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'achat - Qui dit mieux ?

Une étude récemment publiée (Source : Adelyce : observatoire de la masse salariale de la FPT) souligne que **87% des collectivités territoriales ayant versé la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat à leurs agents l'ont fait dans les mêmes conditions qu'à l'État**, soit jusqu'à 800€ pour les plus bas salaires.

Quid du discours de notre Président, qui se targuait d'être celui qui « faisait le mieux » ?

Pour rappel, les collectivités avaient jusqu'au 30 juin pour éventuellement compléter les Primes Exceptionnelles de Pouvoir d'Achat.

Nous devons donc nous contenter de la prime de 200€ brute et des 100€ de chèques fermier accordés par notre Président...

PARTAGEONS LES RICHESSES !!



Le plan Qualité de Vie au Travail

La QVT, c'est l'ensemble des moyens mis en place pour assurer un environnement de travail qualitatif au niveau matériel, managérial, la possibilité d'une articulation vie privée/ vie professionnelle via la flexibilité du temps de travail, et le développement continu des compétences via la formation. Le conseil départemental a déjà mis en œuvre plusieurs actions en lien avec la QVT :

- **Mise à jour du DUERPS** (Document Unique d'Évaluation des Risques et Risques Psychosociaux) : le travail est en cours de réalisation ;
- **Formation des cadres** : un management bienveillant est la clé pour améliorer la QVT au CD selon la CGT, et éviter les arrêts maladie dus à des risques psychosociaux clairement évitables.
- **Institutionnalisation du télétravail** : nous regrettons que le télétravail ne soit pas indemnisé, et soumis à des jours de présence effective. Par exemple, une journée de formation compte comme un jour d'absence pour l'administration, soit une journée de télétravail en moins !
- **Pérennisation des horaires décalés en cas de fortes chaleurs** : c'était une demande forte de la CGT et nous nous félicitons de sa mise en œuvre.
- **Questionnaire QVT à destination des agents** : Là encore, cela partait d'une bonne intention. Nous regrettons cependant la disparition de plusieurs items « Sens du travail », « Organisation du service » « Organisation générale » et « temps de travail » qui avaient été votés en F3SCT et l'obligation de saisir son numéro de matricule pour pouvoir répondre au questionnaire. Cela a du freiner plus d'un agent.
- **Expérimentation de la semaine en 4/4.5 jours** : l'expérimentation sera lancée au 1^{er} janvier 2025, si un accord est trouvé sur la modification du protocole RTT avec l'administration. La première réunion aura lieu le 09 septembre.
- **Un Audit sur l'absentéisme a été commandé** : les organisations syndicales sont associées au comité technique de pilotage, ce dont nous nous félicitons. Nous espérons beaucoup de cet audit, notamment qu'il fasse apparaître que la gestion punitive de l'absentéisme des agents n'est pas une solution afin de le réguler : il faut en identifier les causes et travailler en amont afin de les restreindre à défaut de pouvoir les éliminer.

Ces actions mises en place partent d'un bon sentiment. Nous espérons qu'elles soient le reflet d'une vraie volonté de l'administration d'améliorer la Qualité de Vie au Travail de ses agents, et non simplement un écran de fumée cachant une volonté d'immobilisme. Les agents sont en forte demande de meilleures conditions d'exercice : une vraie reconnaissance de leur travail, un management bienveillant, une vraie flexibilité des horaires de travail (qui nécessiterai une pointeuse, ou du moins de la confiance de la part des encadrants ; mais c'est un refus net de l'administration).

Zoom sur les moyens de communication de la CGT du conseil départemental de la Haute Vienne

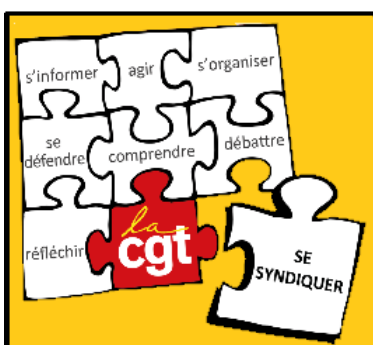
Sésame : onglet « Syndicats » (Tout en bas de la page d'accueil) ;

Tracts papiers : en distribution à la HDD et envoyés dans les services extérieurs ;

Notre **Blog** : cgt-cd87 ;

L'application **Silia** : disponible sur Google Play et l'App Store, accessible avec le code 21037359 ;

Instagram : cgtconseildepartemental87 et **Facebook** : Syndicat Cgtdhv



Je souhaite rejoindre la CGT

Nom.....Prénom.....

Service.....

Téléphone.....Mail.....

Bulletin à nous renvoyer par courrier ou mail : Syndicat CGT, Conseil Départemental
11 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX 1 / cgt@haute-vienne.fr